

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

Délibération n°2019/004850

Rapport n°3.4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Pascal ROUTHIER, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Commerce »	Montant prévu au budget 2019 : 10 000 € Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

L'office de Commerce et de l'Artisanat est chargé de la mise en œuvre des « Samedis piétons » opération d'animation du centre-ville de Besançon, cœur d'Agglomération.
Une campagne de communication ambitieuse doit être déployée en direction de la Haute Saône, le Haut Doubs et la Suisse. Une subvention de 10 000 € est sollicitée à ce titre.

I. Contexte

Depuis plusieurs années, l'Office de Commerce et de l'Artisanat coordonne l'opération «Samedis piétons» dont la dernière édition interviendra le 14 décembre 2019 (sous réserve).
Inscrite dans le calendrier commercial de Besançon et son agglomération, elle doit être confortée au-delà, en particulier en direction de la clientèle de Haute-Saône et du Haut Doubs.

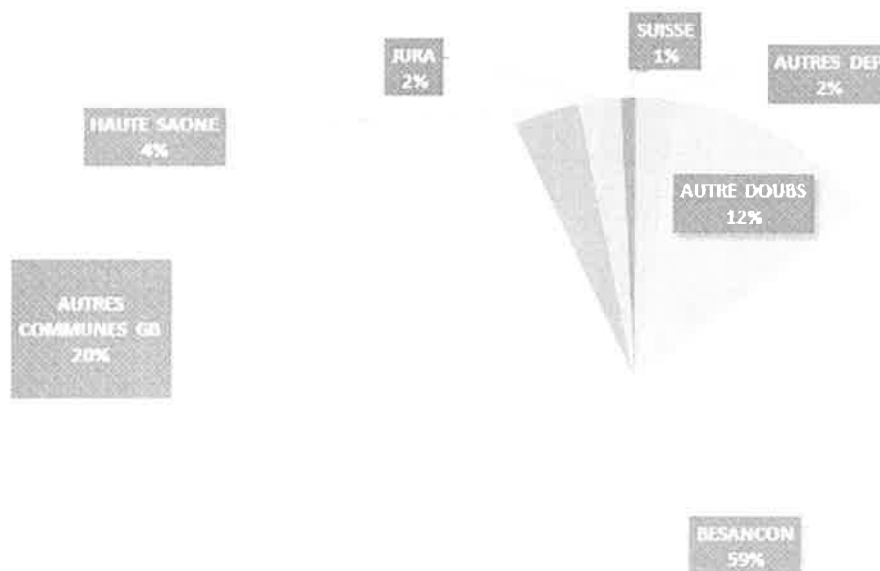
II. Les samedis piétons

A/ Bilan samedi piétons 1^{er} semestre

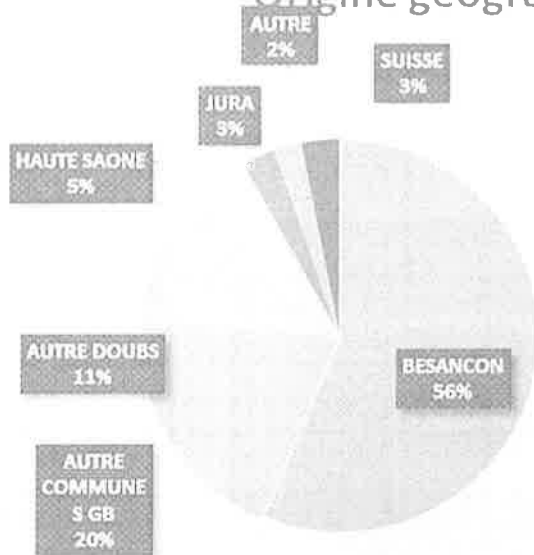
Le bilan présenté ci-après retrace la fréquentation de la clientèle lors des différentes précédentes éditions (9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin).

La fréquentation par origine géographique se décompose comme suit :

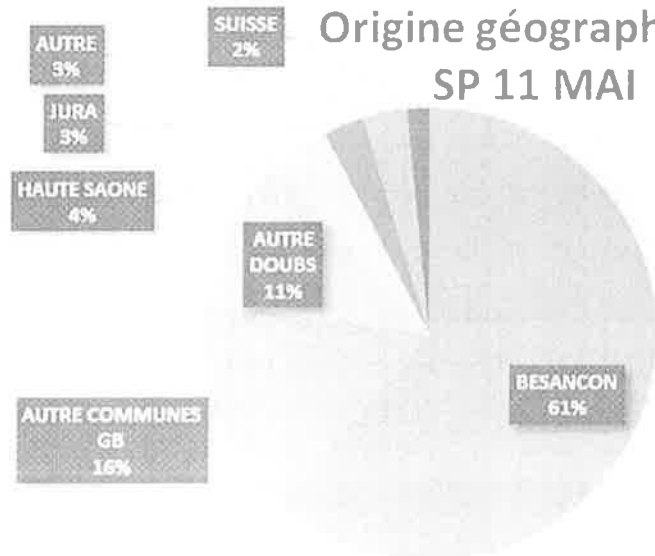
Origine géographique SP 9 Mars



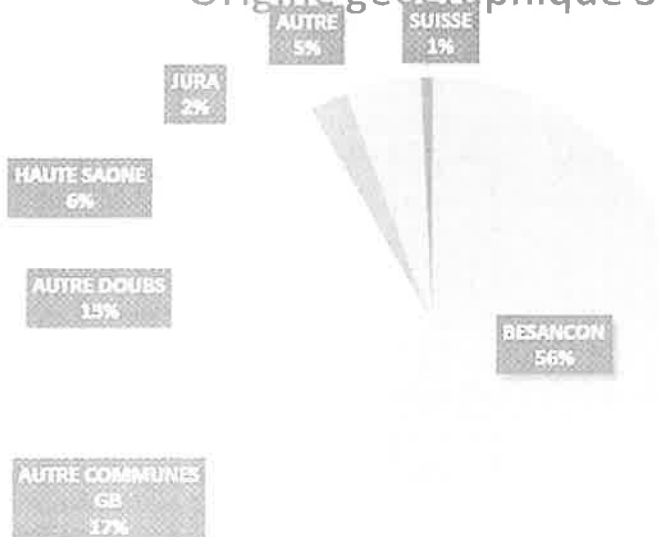
Origine géographique SP 13 AVRIL



Origine géographique SP 11 MAI



Origine géographique SP_8 Juin



Le nombre de commerçants partenaires progresse, alors que le panier moyen stagne à l'approche des soldes (report des gros achats) :

Samedis Piétons	Nombre consommateurs	Cartes pas à pass	Commerçants partenaires	Panier moyen	Bezac Kdo distribués
Mars	352	199	85	198.81 €	674
Avril	509	183	88	184.56 €	928
Mai	482	261	90	193.77 €	859
Juin	477	181	93	186.87 €	845
TOTAL	1820	824		191 €	3306

B/ Programmation samedi piétons 2^{ème} semestre

Les dates pour le 2nd semestre 2019, sont :

- 14 septembre en lien avec le Festival de Musique de Besançon Franche Comté,
- 9 novembre,
- 14 décembre en avant-première des animations de fin d'année,

III. Proposition

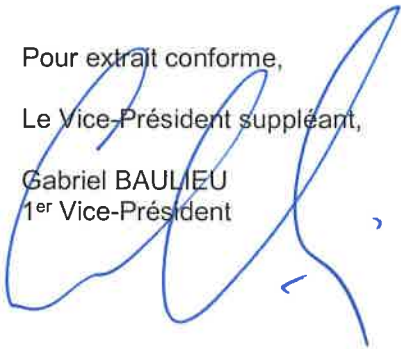
La faible fréquentation observée des chalands du Haut-Doubs, de la Haute-Saône et de la Suisse semble provenir d'un déficit de communication qu'il est proposé de résorber par une campagne de communication adaptée, nécessitant l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, chargé de proposer un plan de communication ambitieux.

MM. T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons,**
- **autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2